

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**16 AOÛT 2010
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 août 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Madame et messieurs les Conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Martin Damphousse.

Est également présent: M. Sébastien Roy,
Directeur général et greffier adjoint

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires:

Aucune question.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2010-288 Approbation procès-verbal - séance générale 5 juillet 2010

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 juillet 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2010-289 Approbation des comptes – Juillet 2010

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de juillet 2010 :

Fonds d'administration : (chèques 13092 à 13552 et paiements électroniques)	2 827 190,57 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : (chèques 1387 à 1399)	91 647,59 \$
Fonds de roulement (chèques 512 à 515)	75 494,18 \$
Fonds parcs et terrains de jeux (chèques 212 à 216)	51 864,93 \$

Certificat de la trésorière numéro 2127

Adoptée.

RÈGLEMENTS, DÉROGATION MINEURE ET USAGES CONDITIONNELS

A-2010-39 Avis de motion – Règlement 744 décrétant l'acquisition d'un camion-échelle 100' avec pompe et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 744 décrétant l'acquisition d'un camion-échelle 100' avec pompe et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2010-40 Avis de motion – Règlement 745 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 745 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010.

A-2010-41 Avis de motion – Règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes.

A-2010-42 Avis de motion – Règlement 534-25 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-25 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

2010-290 Adoption – Règlement 707-5 modifiant le règlement de zonage 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varenes)

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Varenes).

Adoptée.

2010-291 Adoption – Règlement 464-3 relatif à la modification de l'entente intermunicipale entre la Ville de Varenes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 464-3 relatif à la modification de l'entente intermunicipale entre la Ville de Varenes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varenes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux.

Adoptée.

2010-292 Adoption – Règlement 534-24 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les panneaux d'arrêts situés près des intersections des rues Beauchamp et Doucet et en implantant de nouveaux panneaux d'arrêts sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-24 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les panneaux d'arrêts situés près des intersections des rues Beauchamp et Doucet et en implantant de nouveaux panneaux d'arrêts sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

Adoptée.

2010-293 Modifications – Règlement 742 décrétant des travaux de réaménagement au parc du Portageur et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que certains des éléments à financer par le règlement d'emprunt 742 ont des périodes d'amortissement de 10 ou 15 ans et ne devraient pas, en conséquence, être financés sur 20 ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement numéro 742 décrétant des travaux de réaménagement au parc du Portageur soit et est modifié en remplaçant son article 5 par un nouvel article 5 libellé comme suit :

« **Article 5** :Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 37 000 \$ sur 10 ans, de 95 000 \$ sur 15 ans et de 2 118 000 \$ sur une période de 20 ans. »

Adoptée.

2010-294 Modifications – Règlement 695 décrétant des travaux d'enfouissement des infrastructures publiques et le paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est redevable à ce sujet et le paiement d'une portion des rues et conduites (en sur largeur des standards et devant les terrains municipaux) du prolongement du boulevard de la Marine et de la rue de Saint-Laurent et décrétant également à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'y ajouter une clause de paiement comptant

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un nouvel article 7.1, libellé comme suit, soit ajouté entre les articles 7 et 8 du règlement 695 :

« **Article 7.1** : Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 7 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la compensation exigée audit article 7.

Le paiement doit être effectué à condition que ladite somme soit versée au trésorier de la municipalité au moins quatre-vingt (80) jours avant la date du financement ou du refinancement du présent règlement et le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 547.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

Adoptée.

**2010-295 Règlement n° 737 – Emprunt temporaire
Caisse Centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 737 décrétant le rachat du Complexe aquatique de la SOVGEC et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 5 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 4 000 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 737 et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2010-296 Règlement n° 738 – Emprunt temporaire
Caisse Centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 1 565 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 738, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogation mineure ci-après.

**2010-297 Dérogation mineure n° 0959-77-8516
2102, rue Jacques-Lemoyne – régularisation garage détaché**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché existant au 2102, rue Jacques-Lemoyne ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.10-07-46, adoptée le 6 juillet 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 16 juillet 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 0959-77-8516 à l'effet de rendre conforme l'implantation d'un garage détaché à 1,12 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,20 m et à 1,22 m de la résidence au lieu de 3 m (balcon avec chambre froide au sous-sol), comme le prescrit l'article 83 du règlement de zonage 707.

Nonobstant ce qui précède, aucune dérogation n'est accordée pour la piscine et la terrasse permettant d'y accéder.

Le terrain porte le numéro de lot 77-59 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-454.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2010-298 Usages conditionnels – Secteur chemin du Lac (zone A-212)
Installation d'une antenne de télécommunication sur un pylône existant**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication sur un pylône existant appartenant à Hydro-Québec ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 16 juillet 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 10-07-47 du 6 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis pour l'installation d'une antenne de télécommunication et le bâtiment de service sur le lot P-298 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-212 et ce, conformément aux plans UR-2010-2024A1, UR-2010-2024A3 et UR-2010-2024A4 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

CONTRATS

**2010-299 Travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage/gainage sous le ruisseau Notre-Dame
Adjudication du contrat : Aqua-Rehab inc.**

Considérant un appel d'offres public pour effectuer les travaux réhabilitation d'aqueduc par chemisage/gainage sous le ruisseau Notre-Dame ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 22 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Aqua-Rehab inc.* de Laval, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 15 juillet 2010, les travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage/gainage sous le ruisseau Notre-Dame, pour un montant de 146 900 \$, plus taxes applicables (incluant travaux optionnels).

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 741

Certificat de la trésorière numéro 2125

Adoptée.

**2010-300 Fourniture et installation d'une clôture à mailles de chaîne
Chemin de la Côte-d'en-Haut et parc des Moussaillons
Adjudication du contrat : Clôtures Sécuribec inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une clôture à mailles de chaîne sur le chemin de la Côte-d'en-Haut et au parc des Moussaillons ;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 29 juillet 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture à mailles de chaîne à *Clôtures Sécuribec inc.* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 26 juillet 2010, pour un montant total de 23 305 \$ plus taxes applicables, pour 140 mètres de clôture selon l'option A et 400 mètres selon l'option B.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 741.

Certificat de la trésorière numéro 2126

Adoptée

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-301 Vente d'immeubles pour taxes – 13 octobre 2010 Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Considérant le dépôt par la directrice des Finances et trésorière d'une liste de recommandations ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état de la trésorière daté du 12 août 2010 (annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 13 octobre 2010, à 10 heures, à la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville de Varennes.

Adoptée

2010-302 Tournois de golf 2010 – Autorisation de participation et paiements Modifications à la résolution 2010-199

Considérant l'adoption de la résolution 2010-199 le 3 mai 2010 autorisant les dépenses relatives à la participation de membres du Conseil à divers tournois de golf en 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil modifie la résolution 2010-199 en adoptant un nouveau tableau des participations aux tournois de golf 2010, mis à jour le 22 juillet 2010, annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée

2010-303 Projets de campagne de sensibilisation aux effets négatifs de la consommation de SPA (substances psycho-actives) en collaboration avec la MRC

Considérant que la consommation de substances psycho-actives (SPA) est encore trop présente dans notre société ;

Considérant que les risques reliés à cette consommation pour la santé sont très élevés et trop méconnus ;

Considérant que beaucoup trop de gens banalisent cette consommation et la considèrent même comme étant un élément important dans leur vie sociale ;

Considérant que la Ville de Varennes souhaite collaborer à l'organisation d'une grande campagne de sensibilisation auprès de la population sur les effets négatifs de la consommation de substances psycho-actives ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer le projet de sensibilisation aux effets négatifs de la consommation de SPA ;

D'allouer un montant de 1 500 \$ au projet de campagne de sensibilisation sur les effets négatifs de la consommation de SPA.

Certificat de la trésorière numéro 2129

Adoptée

**2010-304 Mouvement de personnel
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 11 août 2010.

Adoptée

**2010-305 Adoption de l'échelle salariale des cadres
Ajustement salarial de la DGA**

Considérant que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres en juillet 2003 (résolution 2003-299);

Considérant que lors de l'adoption de la résolution 2010-201, la rémunération consentie à la directrice générale adjointe avait été adoptée à titre préliminaire et était sujette à révision;

Considérant les conclusions de l'étude de révision de l'échelle salariale du personnel cadre réalisée par la firme Gendron Conseil;

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des ressources humaines et de la direction générale déposé à la séance de travail du 9 août 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu

Que le Conseil municipal accepte et autorise l'adoption de l'échelle salariale, ci-annexée, avec maintien des règles déjà en vigueur au niveau de son application;

Que la rémunération de la directrice générale adjointe soit ajustée en fonction des informations se trouvant en annexe des présentes.

Adoptée

2010-306 Versement – Subvention à la SOVGEC

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 août 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser à la SOVGEC une somme de 150 000 \$ dans le cadre de divers projets de mesures d'économie d'énergie déjà prévus au budget 2010 (ultraviolets, système de ventilation, remplacement de la chaudière de la piscine).

Certificat de la trésorière numéro 2128

Adoptée.

2010-307 Projet Nature-Action Québec Stabilisation d'une section de rives dans le parc de la Commune Confirmation de contribution

Considérant que la Ville de Varennes a mandaté la firme Biofilia, le 1^{er} octobre 2009, afin de réaliser des plans et devis pour le projet de stabilisation des rives et du littoral au parc de la Commune;

Considérant que Nature-Action Québec a proposé à la Ville de Varennes, le 7 juillet 2010, de participer à un montage financier de plusieurs bailleurs de fonds afin de réaliser, en 2011, la stabilisation d'une section de rives du Fleuve Saint-Laurent dans le parc de la Commune;

Considérant que la Ville de Varennes a un grand intérêt envers le projet de Nature-Action Québec et qu'il s'insère parfaitement dans notre démarche de renaturalisation des rives et du littoral du fleuve, dans ce parc municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme à Nature-Action Québec que la Ville de Varennes s'engage à contribuer à la réalisation de son projet pour un montant de 10 000 \$ taxes incluses, et à en assurer sa pérennité.

Adoptée

**2010-308 Demande de permis et autorisation du MDDEP
Travaux sur les rives du parc de la Commune - BIOFILIA**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme *Biofilia* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Lajemmerais, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de travaux sur les rives du parc de la Commune à Varennes.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée

**2010-309 Demande d'exemption de taxe foncière – Ouvroir de Varennes
Avis positif de la Ville à la Commission municipale du Québec**

Considérant que l'Ouvroir de Varennes a déposé une demande d'exemption de taxe foncière pour ses nouveaux locaux, conformément aux dispositions des articles 243.1 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale ;

Considérant que la municipalité doit donner son avis à la Commission municipale ;

Considérant que l'Ouvroir de Varennes exerce des activités visant à assister des personnes économiquement défavorisées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la demande d'exemption de taxe foncière déposée par l'Ouvroir de Varennes, organisme situé au 40, rue de la Fabrique, Varennes, en considération que les activités dudit organisme sont exercées en vue d'assister des personnes économiquement défavorisées.

Adoptée

**2010-310 Demande d'autorisation CPTAQ
Chalet du Boisé varennois inc.**

Considérant que la Ville de Varennes reconnaissait, le 15 janvier 2007, des droits acquis en vertu de la réglementation municipale pour l'usage de « cabane à sucre commerciale, célébration de mariages et banquets et

hébergement » sur les lots 301A-P et 300-P du cadastre de la paroisse de Varennes, connus et désignés comme étant le 2200, chemin des Sucrieries et appartenant à l'entreprise Chalet du Boisé Varennois inc.;

Considérant que la Ville de Varennes a émis, le 18 janvier 2007, un permis pour l'agrandissement du bâtiment principal occupé par les usages commerciaux bénéficiant de droits acquis et ce, après s'être assurée que ces travaux pouvaient être réalisés sans autorisations ni déclarations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), comme en fait foi notamment d'une correspondance datée du 18 janvier 2007, adressée à M. Maurice Cliche de la CPTAQ et qui est jointe en annexe B de la présente résolution;

Considérant que le permis émis par la Ville, en 2007, permettait l'agrandissement du bâtiment principal sur une superficie de plancher d'au plus 362,3 m², sur deux étages, soit un agrandissement d'au plus 50 % de la superficie du bâtiment existant bénéficiant de droits acquis;

Considérant que le propriétaire a procédé à des travaux additionnels, incluant notamment un agrandissement supplémentaire, l'ajout de bâtiments accessoires et autres travaux sans permis;

Considérant qu'il a également ajouté de nouveaux usages en contravention de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant que la Ville de Varennes a adopté la résolution numéro 2009-299 (jointe en annexe C) pour demander à la MRC de Lajemmerais d'apporter certaines modifications au Schéma d'aménagement en vigueur afin d'être en mesure de modifier sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que dans sa résolution 2010-02-029, la MRC refusait de donner suite à la demande de la Ville (annexe D);

Considérant que la CPTAQ a émis divers avis de non-conformité en vertu de l'article 100.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (dossier numéro 366628);

Considérant que pour donner suite à ces avis, le propriétaire concerné a décidé de produire une demande d'autorisation à la Commission (dossier numéro 367177);

Considérant que pour être recevable, cette demande doit notamment être conforme au règlement de zonage municipal;

Considérant que cette conformité ne peut être attestée que pour les usages et travaux autorisés par le permis de construction émis le 18 janvier 2007;

Considérant que la Ville reconnaît également des droits acquis pour ces usages sur la superficie de terrain identifiée par le liséré vert apparaissant au plan qui est joint en annexe E, dont la superficie totale est de près de 1 hectare;

Considérant les critères d'analyse prévus à l'article 62 de la Loi et qui sont joints en annexe A;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal donne son appui au Chalet du Boisé Varennois inc, pour sa demande d'autorisation à la CPTAQ, sous réserve de ce qui suit : « Cet appui se limite aux usages et travaux d'agrandissement autorisés par le permis de construction émis le 18 janvier 2007 et il se limite à la superficie de terrain identifiée par le liséré vert apparaissant au plan de l'annexe E ».

Les annexes A, B, C, D et E sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**2010-311 Demande d'autorisation à la CPTAQ
Installation d'une antenne de télécommunication sur un pylône existant – secteur chemin du Lac (zone A-212)**

Considérant que la compagnie Vidéotron Ltée souhaite faire l'installation d'une antenne de télécommunication sur un pylône appartenant à Hydro-Québec, de même que l'implantation d'un bâtiment de service au pied de ce même pylône ;

Considérant que le requérant prévoit également utiliser un chemin d'accès existant entre ses installations projetées et le chemin du Lac ;

Considérant que ce lot est situé en zone agricole ;

Considérant que ce projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur ;

Considérant qu'il existe probablement d'autres emplacements, ailleurs que dans la zone agricole, où ces équipements pourraient être implantés mais que ces emplacements nécessiteraient la construction d'une nouvelle tour ;

Considérant que la Ville de Varennes souhaite éviter la prolifération des tours sur son territoire pour limiter les impacts sur le paysage ;

Considérant que la Ville de Varennes favorise une implantation des équipements de télécommunication loin des secteurs habités;

Considérant que le projet soumis comporte des impacts marginaux pour l'agriculture, comme en fait foi l'analyse des critères de l'article 62 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation formulée par Vidéotron Ltée pour l'installation d'une antenne de télécommunication sur un pylône appartenant à Hydro-Québec, de même que les équipements et aménagements connexes sur une partie du lot 298 du cadastre de la paroisse de Varennes ;

Que l'annexe A soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**2010-312 Demande d'autorisation à la CPTAQ
Installation d'un pipeline Ultramar Ltée (pipeline Saint-Laurent)**

Considérant que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) autorisait, en juin 2008, la compagnie Ultramar Ltée à installer un pipeline sur le territoire de Varennes afin de permettre le transit de produits pétroliers entre sa raffinerie de Lévis et son terminal de Montréal-Est;

Considérant que la CPTAQ autorisait, en mai 2009, un ajustement de tracé sur les lots 280, 281, 282-8, et 514 (dossier 360238);

Considérant que suite à cette autorisation, le propriétaire du lot 515-3 (terrain en dehors de la zone agricole) a demandé que le tracé projeté pour le pipeline soit modifié pour tenir compte de projets éventuels sur ce terrain;

Considérant que les modifications demandées ont un impact sur le tracé du pipeline en territoire agricole;

Considérant que ces modifications impliquent un prolongement d'environ 95m, en zone agricole, sur des terrains qui ont toutefois fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ au dossier numéro 351483;

Considérant que cette modification est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde son appui à la demande d'autorisation de la compagnie Ultramar Ltée après avoir pris en considération ce qui suit :

- l'analyse des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* joints en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- le projet soumis est conforme au règlement de zonage et au règlement de contrôle intérimaire en vigueur;
- Il n'existe pas d'espace approprié disponible pour réaliser le projet hors de la zone agricole sur le territoire de Varennes.

Adoptée

**2010-313 Demande d'autorisation à la CPTAQ
Usage à une fin autre que l'agriculture (lots 271-2 et 272-6)**

Considérant que la CPTAQ autorisait, le 27 janvier 2003, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une parcelle de quelques 12 784 m² formée d'une partie de chacun des lots 271-2 et 272-6 de la Paroisse de Varennes (dossier # 328912);

Considérant que le propriétaire du terrain veut vendre son terrain en totalité;

Considérant que la demande de modification d'usage est conforme au règlement de zonage # 707 en vigueur;

Considérant que la présente demande a été analysée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde son appui à la demande d'autorisation de la compagnie 9097-3850 Québec inc. pour la demande de changement d'usage sur les lots 271-2 et 272-6 de la Paroisse de Varennes;

Que l'annexe A accompagnant le formulaire de demande d'autorisation fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que l'annexe B accompagnant le formulaire de demande d'autorisation fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2010-314 Transferts budgétaires 2010

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 50 190 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 3 août 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée

**2010-315 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation au MRNF**

Considérant la demande du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune d'utiliser la rampe de mise à l'eau dans le cadre d'un projet de suivi des communautés de poissons dans le fleuve Saint-Laurent, dans le tronçon compris entre Montréal et Sorel ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les représentants du MRNF, Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune de Laval-Lanaudière, à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune pour le projet susmentionné ainsi que lors de projets plus ponctuels durant l'année (quelques jours par année tout au plus).

Adoptée

**2010-316 Location d'heures de glace – Aréna Chénier
Contrat hiver 2010**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 août 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la **saison d'hiver 2010** à l'Aréna Chénier (patinoire Chénier), pour un montant de 24 800 \$, plus taxes (partie contrat n° 189 - Sogep du 10 août 2010).

Le conseil autorise M^{me} Manon Lanneville, *directrice des Services récréatifs et communautaires*, à signer tout document donnant effet aux présentes.

Il est de plus résolu que le conseil autorise à ces fins un transfert budgétaire de 1 872 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière adjointe.

Certificat de la trésorière numéro 2131

Adoptée

**2010-317 Acquisition d'équipements de déneigement pour le tracteur/chargeur
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 10 août 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *René Riendeau Inc*, la fourniture d'équipements de déneigement, soit une aile de côté et un mat de levage pour le tracteur/chargeur, pour un montant total de 30 850 \$, plus taxes.

Le remboursement de cette somme est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2130

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Stationnement sur rue, boul. de la Marine
- Jardins privés (visite)
- Parc Ki-Ri – Jeux d'eau
- Clause de paiement comptant – règlement 695
- Heures de glace
- Tournois de golf
- Bouclage d'aqueduc
- Délais reliés aux démarches – Commission de Sécurité publique
- Acquisition immeubles industriels.

Fin de la deuxième période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le maire Martin Damphousse invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire,

Le Directeur général et greffier adjoint,

Martin Damphousse

Sébastien Roy, MBA